
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES OEUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 801. — Quarante-Heures, 801.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Comme on va chez le Pape, 802. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Bénédiction apostolique à l'article de la mort, 807. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 807. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : France, 810 ; Belgique, 811 ; Hollande, 812. — VARIÉTÉS : L'arrivée de saint Pierre à Rome, 812. — LES LIVRES, 814.

Bulletin social : FAITS ET OEUVRES : Ravages parallèles de l'alcool et de la tuberculose à travers le monde, 814.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 22 août. — XIII ap. Pent. et 4 d'août. Du dim.
 Lundi, 23. — (*Vigile*) S. PHILIPPE DE BÉNITI, conf.
 Mardi, 24. — S. BARTHÉLEMI, apôtre, *dbl 2el*.
 Mercredi, 25. — S. LOUIS, roi de France, conf., *dbl maj*.
 Jeudi, 26. — S. ZÉPHIRIN, pape et mart.
 Vendredi, 27. — S. JOSEPH DE CALASANZ, conf.
 Samedi, 28. — S. AUGUSTIN, év. et doct.
 Dimanche, 29. — XIV ap. Pent. et 1 sept. Du dim.

QUARANTE - HEURES

22 août, Valcartier. — 24, St-Pierre-Baptiste. — 25, St-Paul de Montminy. —
 23, Ste-Anastasia ; Stoneham. — 27, St-Séverin. — 29, Ste-Rose.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

COMME ON VA CHEZ LE PAPE

Tous ceux qui ont à cœur le bien des âmes sont préoccupés d'endiguer le flot montant de l'immodestie ; tous ceux qui veulent endiguer le flot montant de l'immodestie sont convaincus que, dans ce gigantesque travail, il faut d'abord donner ses soins à ce qui est le plus urgent ; et il paraît bien que ce qui est le plus urgent parmi tout ce qui est urgent c'est d'obtenir qu'on respecte, à tout le moins, la sainteté des endroits où Notre-Seigneur daigne habiter sacramentellement.

S'il suffit, dans le grand monde, de la simple mention, au bas d'une carte d'invitation, du genre de robe qu'on désire voir porter aux dames, en telle ou telle circonstance, pour que chacune des invitées se fasse un devoir rigoureux de ne pas déroger à ce désir ; s'il suffit que ce soit la mode, à un moment donné, de porter une fourrure à un concert, pour que chacune se considère obligée, sous peine de singularité, d'y étaler la sienne, même un jour de grande chaleur ; s'il suffit d'une simple affiche demandant aux dames d'enlever leur chapeau au théâtre, pour que chacune y trouve un réel bien-fondé, pourquoi le principe qui préside à ces diverses mortifications des goûts individuels n'aurait-il pas droit d'accès au sanctuaire ?

Voyez plutôt : on se fait un devoir, en s'habillant, de tenir compte du lieu où l'on se rend, des personnes chez qui l'on va et des circonstances dans lesquelles on va les rencontrer ; la toilette n'est pas la même pour un thé, pour une partie de tennis, pour une course aux magasins, pour un voyage en automobile ou sur l'eau, et pour une visite de sympathie.

C'est affaire de bon goût, de tact, d'adaptation ; il faut éviter les exagérations, les imprudences, les contrastes choquants ou pénibles ; chacune le comprend et chacune, soyons-en sûrs, fait de son mieux. Aussi, soit dit en passant, ne soyons pas trop sévères pour celles qui font des maladresses en cette matière ; il n'y a pas mauvaise volonté, mais simple défaut de jugement.

Du reste, les inconvénients de ces maladresses ne sont pas graves ; ils le deviennent, ils deviennent même scandales, quand ces dames, mettant de côté le fameux principe du lieu, des personnes et des circonstances, se rendent, en tenue malséante, à l'invitation — d'ailleurs très pressante — de Celui qui fait ses délices d'être avec les enfants des hommes.

Autre chose est de porter toilette claire quand il faudrait toilette sombre, et autre chose est de porter toilette immodeste quand il faudrait toilette modeste ; dans le premier cas, on heurte des convenances mondaines, ce qui, après tout, n'est pas grave ; dans le second, on blesse la morale évangélique, ce qui est incontestablement très sérieux.

Lors donc qu'on manque de jugement, on n'est plus excusable de scandaliser son prochain, le jour où des personnes de jugement, des personnes d'expérience suppléent à ce défaut en signalant aux intéressées le danger du scandale.

La responsabilité ne cesse qu'avec l'absence complète de jugement et on trouvera peu de personnes décolletées qui conviennent de cette complète infirmité.

Mais, se demanderont beaucoup de jeunes personnes, que vient faire le scandale à propos de décolletage ?

— Le décolletage même, mesdemoiselles, constitue un scandale bien caractérisé.

En effet, le scandale est une parole ou une action répréhensible, vicieuse qui donne occasion à notre prochain de commettre quelque péché.

Or, dans l'état actuel de fragilité de la grande majorité des jeunes gens aussi bien que des hommes plus âgés, on peut dire que la mesure du décolletage est la mesure même du scandale, autrement dit, que l'incitation à pécher est en raison directe de la dénudation.⁽¹⁾

(1) Il semble que, malgré la répugnance naturelle qu'ils y ont, les apôtres de la modestie chrétienne devront de plus en plus se résigner à enlever aux jeunes filles non pas perverses, mais légères, les illusions qu'elles ont sur la bonté, sur la vertu intégrale, sur les intentions désintéressées des jeunes gens, ou plutôt, des hommes de tout âge.

Puisqu'elles ne veulent pas avoir foi dans les conseils de ceux qui, au confessionnal, voient tous les jours les tristes effets du décolletage, il faudra bien leur dire que tous les jeunes gens portent en eux les ferments mauvais de la concupiscence que le péché originel met dans leurs veines, que le plus grand nombre d'entre eux sont portés au mal avec véhémence, et péchent d'autant plus

Et personne n'a le droit de dire : " Tant pis pour ceux qui pèchent ! " Tout chrétien a charge d'âme et c'est un devoir autant de justice que de charité, de ne pas faire tort à l'âme du prochain.

Personne n'a le droit de calculer : " Ce n'est pas mon intention de scandaliser ; donc, je ne fais pas de mal. " — C'est pas votre intention de scandaliser, soit ; mais si, par la nature même de votre action, quelqu'un peut être amené à pécher, vous êtes scandaleuse.⁽¹⁾

facilement par pensée ou désir, par parole ou action, que la jeune fille avec qui ils se trouvent est moins chastement habillée.

C'est que l'idéal de la vraie beauté humaine se localise malheureusement, de plus en plus, pour les hommes, dans l'unique aspect de la forme matérielle ; l'immatérielle beauté des âmes chastes et des vies pures, la beauté morale des triomphes de la vertu sur la chair tenue en respect, la beauté matérielle et palpable d'un clair et honnête regard où se reflète la parfaite distinction de l'esprit et du cœur, attirent de moins en moins l'attention ; on se matérialise ; et pourtant, la beauté de l'âme et sa plus noble manifestation, le regard, constituent bien la seule vraie et durable beauté.

Dieu merci, un grand nombre de jeunes personnes ne se rendent pas encore compte des dangers dont nous parlons ; à côté des perverses, il y a les préservées, il y a les ignorantes ; mais l'ignorance doit cesser quand elle se fait complice de la perversité, complice de l'esprit du mal.

" Les fausses opinions, disait Joseph de Maistre, ressemblent à de la fausse monnaie qui est frappée d'abord par de grands coupables et dépensée ensuite par d'honnêtes gens qui perpétuent le crime sans savoir ce qu'ils font ". (Cf. *Soirées de Saint-Petersbourg*, premier entretien). Tel est aussi le cas des modes et des opinions sur la moralité des modes.

Il faudrait donc, de plus en plus, faire savoir aux jeunes filles qu'au tribunal de la pénitence, où l'amour propre cède le pas à la sincérité, les chutes graves provoquées par l'indécence des modes actuelles s'exhibent dans les soirées, dans la rue et jusque dans nos églises, apparaissent trop souvent dans leur repoussante laideur ; il faudra qu'elles sachent que les plus faibles ou les plus passionnés, désireux tout de même de conversion, se plaignent d'être circonvenus par les occasions, et cela, jusqu'au sein de leur famille ; qu'enfin, ils abhorrent en secret, aux heures de plus grande bonne volonté, l'aveugle obéissance aux suggestions mauvaises de la mode, les nudités crues aussi bien que les équivoques transparences.

De plus en plus, nous en sommes convaincu, ce sera un service à rendre que de prêcher ces vérités.

(1) Une action est scandaleuse en soi " lorsque quelqu'un par son action ou sa parole mauvaise se propose d'amener quelque autre à pécher ; ou, même si lui ne se propose point cela, la chose cependant qu'il fait ou qu'il dit est telle que de sa nature elle a d'induire à pécher : comme si quelqu'un fait en public quelque péché ou quelque chose qui a l'apparence du péché. Dans ce cas, celui qui fait cette sorte d'acte donne proprement une occasion de chute ; et voilà pourquoi on appelle son acte du nom de scandale actif. " Cf. S. THOMAS, *Somme théologique*, II-II, Q. XLIII, art. I, ad 4^{um}. — Lequel scandale actif, ajoute le R. P. Pègues, peut exister alors même que personne n'en prendra de fait occasion de pécher. Cf. PÈGUES, *Commentaire français littéral*, X, p. 821. Ibid.

Une chrétienne tant soit peu réfléchie peut-elle, de gaieté de cœur, assumer les responsabilités d'un tel titre ? Scandaleuse, cela veut dire amorcée de péché, instrument de mort, piège ou guet-apens des âmes ; scandaleuse, cela veut dire souvent homicide spirituelle.

Notre-Seigneur a le scandale en abomination ; or, quand vous n'induiriez au péché qu'une seule âme, vous êtes scandaleuse ; *celui qui aura scandalisé un seul*, et un seul, non pas des bons et fermes serviteurs, mais *unum de pusillis*, un seul de ceux qui sont faibles, *il vaudrait mieux pour lui qu'on suspendît à son cou une de ces meules qu'un âne tourne, et qu'on le plongeât au fond de la mer.*⁽¹⁾

Quand vous ne ruineriez dans cette seule âme qu'un seul degré de grâce, vous lui faites un plus grand dommage que si vous détruisiez tout l'ensemble de ses biens temporels — à supposer même qu'elle en regorge — avec, en plus, sa réputation et sa vie.

Par votre scandale, donc, et pour l'amour d'une triste vanité, vous exposez les âmes au purgatoire, vous les exposez aussi aux peines éternelles de l'enfer. Quelle onéreuse responsabilité !⁽²⁾

Et quelle audace que de faire ce métier, cette inconsciente propagande du mal, jusqu'au pied des autels, en présence du Dieu trois fois saint ; en récitant des actes d'amour ou de contrition !

Espérons qu'une fois sérieusement averties, nos femmes chrétiennes, les jeunes filles et leurs mères, vont enfin voir clair, raisonner juste et se rendre au désir de leurs pasteurs.

Et soyons sûrs, aussi, que les récalcitrantes trouveront des prêtres, de vrais pères, qui aient la sainte énergie de leur imposer toutes les sanctions nécessaires.

Les personnes qui sollicitent une audience du Saint-Père ou qui veulent assister à sa messe, peuvent toujours lire, sur leur billet de convocation, les mots suivants : " les messieurs en habit noir et cravate blanche, les dames en robe noire et en voile " ; et

⁽¹⁾ MATTH., XVII, 6.

⁽²⁾ Celui qui ôte la haie d'un héritage, la porte d'une maison, les remparts et les bastions d'une ville, n'est-il pas cause de tous les larcins, dégâts, ravages et hostilités qu'on y exerce ? Cf. P. LEJEUNE, Tome, II, sermon LVIII.

quelles que soient la condition, la croyance, la vie privée, quelles que soient les habitudes de ces dames, toutes se font un point d'honneur de se conformer au protocole.

Mais, quand on a un peu d'esprit de foi, on sait qu'il y a quelque chose de plus grand, de plus solennel encore qu'une visite au vicaire de Jésus-Christ, c'est une visite à Jésus-Christ lui-même, c'est la sollicitation de son pardon, c'est la manducation de sa chair et de son sang.

Si donc les dames du monde entier trouvent tout à fait convenable le caractère d'uniforme modestie que le protocole du palais pontifical impose à ses visiteuses d'occasion, à plus forte raison devrait-on, sans misère, obtenir des jeunes filles et des femmes chrétiennes qu'au moins pour aller à l'église, elles sachent rencontrer les désirs non seulement de leur curé, non seulement de leur archevêque, mais encore du Pasteur des Pasteurs, le Souverain Pontife lui-même, qui règle le costume des femmes admises en sa chapelle ou en sa présence.

Où sont les braves, où sont les héroïnes qui, malgré le respect humain, oseront prendre l'habitude de ne fréquenter les sacrements qu'en robes munies d'un col montant ?

Où sont les convaincues qui se feront les apôtres de ce mouvement devenu nécessaire ? où, les adversaires résolues du scandale dans le lieu saint ?

Où sont les vraies chrétiennes à la foi agissante et robuste, prêtes à affronter le martyre à petit feu de la raillerie, du sarcasme et du mépris ?

Où sont les femmes fortes capables de se poser en signe de contradiction au milieu d'un monde affolé de vains plaisirs et de passions jamais assouvies ?

Où sont celles qui préféreront l'étendard du devoir à celui du scandale ?

Qu'elles se lèvent !

Le Maître les convoque et les attend.

V. G.

LITURGIE ET DISCIPLINE

BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE A L'ARTICLE DE LA MORT

Dans la formule de la Bénédiction apostolique à l'article de la mort, doit-on, après le *Confiteor* et le *Misereatur*, ajouter *Indulgentiam*? C'est une question qui rendait perplexes la plupart des rubricistes. De Herdt (S. Liturg. Prax. tome III, No 310) traitait cette question concluait : "Practice dicendum est, utrumque fieri posse, scilicet vel *Indulgentiam* omitti, quia in forma non ponitur, vel addi, quia alias semper dicitur".

Cependant comme le Rituel Romain, sans mentionner que l'on devait dire *Indulgentiam*, ajoutait après *Misereatur* : etc., un grand nombre d'auteurs dont les *Ephemerides liturgicae*, (avril-mai 1920, page 199) enseignaient que l'on devait réciter le *Confiteor* dans sa forme habituelle, c'est-à-dire, en y joignant l'*Indulgentiam*.

Maintenant la question semble avoir été tranchée par l'édition typique du Bréviaire romain, approuvée par la S. C. des Rites, le 25 mars 1914. Dans la formule d'indulgence plénière à l'article de la mort, insérée à la fin du volume, la rubrique se lit ainsi : "Tunc dicto ab uno e Clericis astantibus *Confiteor*, Sacerdos dicat *Misereatur* et *Indulgentiam*. (Cf. *Eph. Liturg.*, juin 1920, page 239.)

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Rénovation de vœux. — Jeudi, le 12 août, avait lieu au couvent de Jésus-Marie, Sillery, une cérémonie de rénovation de vœux présidée par M. le chanoine C. Richard.

Ont prononcé les vœux perpétuels : Marie Saint-Christophe, Marguerite Robichaud, Inkermann, N. B. ; Marie Sainte-Claire d'Assise, Rose-de-Lima Lavoie, Ile-aux-Grues ; Marie Saint-Pierre Canisius, Marie-Louise Lavoie, Trois-Pistoles ; Marie Saint-Charles Borromée, Marguerite Dionne, Bienville ; Marie Saint-Philippe Béniti, Florida Boucher, Woonsocket, R. I. ; Marie Saint-Euclide, Hedwige Péloquin, Woonsocket, R. I. ; Sœur Sainte-Ludivine, Anna Vallières, Saint-Henri ; Sœur Sainte-Zita, Alvine Soucy, Saint-Pascal ; Sœur Sainte-Léa, Almida Fournier, Notre-Dame-de-Lévis ; Sœur Saint-Alfred, Régina Gélinas, Fall, River, Mass.

Vêture et profession. — Le même jour, à huit heures, au même endroit, il y eut cérémonie de vêture et de profession présidée par son Eminence la cardinal L.-N. Bégin. Le révérend Père T. Hudon, S.J. a fait le sermon de circonstance.

Étaient présents au chœur : M. le chanoine C. Richard, MM. les abbés Blanchet, aumônier de la communauté, Fortin, de Rimouski, E. Martel, de l'archevêché, E. Chapleau, vicaire à Saint-Roch ; le révérend Père Cotnoir, O.M.I., et les révérends Frères Odilon et Mathias, des Écoles Chrétiennes.

Ont pris le saint habit : Mlle Alice Jobin, Jacques-Cartier, en religion Marie-Bernadette ; Mlle Ida Rainville, Notre-Dame de Lévis, en religion Marie Sainte-Cécile ; Marie-Louise Charland, Woonsocket, R. I., en religion Marie Saint-Vincent de Paul ; Mlle Émilie Dionne, Saint-Pascal, en religion Sœur Saint-Léandre.

Ont fait profession : Mlle Lucienne Drolet, St-Jean-Baptiste de Québec, en religion Marie St-Gérard Majella ; Mlle Marie-Anne d'Astous, Saint-Fabien, Rimouski, en religion Marie Saint-Pierre Célestin ; Mlle Léontine Rioux, Fall River, Mass, en religion Marie Sainte-Jeanne de Valois ; Mlle Berthe Turgeon, de Notre-Dame de Lévis, en religion Marie de la Présentation ; Mlle Béatrice Brodeur, de Woonsocket, R. I., en religion Sœur Sainte-Eveline ; Mlle Marie-Rose Rioux, Trois-Pistoles, en religion Sœur Sainte-Elise.

Ce même jour, vingt jeunes filles disaient adieu à leur famille pour entrer au noviciat de cette communauté de Jésus-Marie.

Vêtue et profession religieuse.—Mardi, le 10 août, à 2 heures 30 de l'après-midi, M. le chanoine Guimont a présidé une cérémonie de vêtue et de profession religieuse dans la chapelle des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie, à Limoilou. Le sermon a été donné par le R. Père L.-P. Puzé, C.S.C.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Rose-Aimée Bélanger de St-Thuribe, en religion Sœur St-Germain ; Anna Poulin de St-Méthot d'Astoc, en religion Sœur St-Alexis ; Cécile Darveau de St-Ubalde, en religion : Sœur Ste-Colombe ; Justine Germain de St-Ubalde, en religion : Sœur Ste-Emilie ; Noëlla Bégin de Breakeyville, en religion : Sœur St-Eusèbe ; Marie Bernier de Roberval, en religion : Sœur St-Théodule ; Lydia Blais de St-Évariste, en religion : Sœur St-Magloire.

Ont fait profession : Mlles Marie-Anna Rancourt de Waterville (Maine), en religion : Sœur Ste-Justine ; Bernadette Deblois de St-Georges de Beauce, en religion : Sœur Marie de la Compassion ; Marguerite Carette de Ste-Marie de Beauce, en religion : Sœur Jeanne-Marie ; Lydia Morin de St-Honoré de Shenley, en religion : Sœur St-Éloi ; Alida Lacroix de St-Honoré de Shenley, en religion : Sœur St-Romuald ; Alice Turcotte de St-Ephrem de Tring, en religion : Sœur M.-Augustine ; Angéline Fontaine de St-Évariste, en religion : Sœur St-Évariste ; Daria Fortier, de St-Évariste, en religion : Sœur St-Barthélemy ;

María Roy de Ste-Agnès de Mégantic, en religion : Sœur St-Martin ; Alma Ouellet de St-Pascal, en religion : Sœur St-Marc ; Léda Gagnon de Ste-Marguerite, en religion : Sœur M. de la Merci ; Éva Béland de Sillery, Québec, en religion : Sœur St-Michel ; Germaine Martel de St-Jean-Baptiste, Québec, en religion : Sœur Ste-Émilienne ; Augustine Tessier de St-Thuribe, en religion : Sœur M. de Jésus ; Cécile Hardy de St-Ubalde, en religion : Sœur St-Bernardin ; Marie-Anne Nadeau de St-Méthode d'Astock, en religion : Sœur Ste-Hortense.

Ont prononcé leurs vœux perpétuels : Sœur Marie Clémentine, de St-Philippe-de-Néri ; Sœur Ste-Emmérentienne, de St-Georges de Beauce ; Sœur Ste-Gertrude, de St-Jean, Ile d'Orléans ; Sœur St-Théodore, de l'Ancienne Lorette ; Sœur St-Léon, de St-Méthode d'Astock ; Sœur St-François de Borgia, de St-Pascal ; Sœur Ste-Sophie, de St-Évariste ; Sœur Ste-Agnès, de Saints-Anges ; Sœur St-Philippe-de-Néri, de St-Philippe de Néri.

Assistaient au chœur : Messieurs les abbés J.-N. Laflamme, Curé de St-Évariste ; D. Maranda, vicaire à St-Roch ; E. Bégin, Séminariste ; le Rév. P. Étienne, Aumônier du Couvent ; le Rév. P. Vital, vicaire de St-Charles, de Limoilou ; le Rév. P. L.-P. Pauzé. C.S.C.

Établissement canonique de la Congrégation des Sœurs de Jeanne d'Arc. — En la fête de l'Assomption de la glorieuse Vierge Marie, le 15 août 1920, S. Eminence le cardinal Bégin, Archevêque de Québec, après avoir reconnu et institué canoniquement La CONGRÉGATION DES SŒURS DE JEANNE D'ARC, et érigé officiellement le Noviciat canonique de l'Institut, au Couvent de Jeanne d'Arc, Bergerville, Québec, suivant les pouvoirs à lui octroyés par le Décret de la S. Congrégation des Religieux du 31 mai 1920, dûment autorisée elle-même par S. S. le Pape Benoît XV dans l'audience du 18 mai, a conféré le saint habit aux Sœurs dont les noms suivent : Alice Caron, dite Sœur Joanna du Sacré Cœur ; Céline Benoit, dite Sœur Joseph du S. C. ; Edna Lacroix, dite Sœur Joséphine du S. C. ; Julie Leblanc, dite Sœur Marie-Clément du S. C. ; Florida Ouellette, dite Sœur Florence du S. C. ; Rose Léger, dite Sœur Rose du S. C. ; Alida l'Étoile, dite Sœur Emmanuel du S. C. ; Yvonne Marquis, dite Sœur Cécile du S. C. ; Rose Alba Choinière, dite Sœur Rita du S. C. ; Angela Dussault, dite Sœur Angela du S. C. ; Emélida Philippon, dite Sœur St-Jean du S. C. ; Marie-Ange Philippon, dite Sœur Gonzague du S. C. ; Émilie Desroches, dites Sœur Augustin du S. C. ; Lucie Léveillé, dite Sœur Camille du S. C. ; Anne-Marie Fournier, dite Sœur Elisabeth du S. C. ; Lydia Deschênes, dite Sœur Gertrude du S. C.

Élections canoniques chez les SS. de Jeanne d'Arc. — Elles ont eu le résultat suivant : Supérieure générale, Mère Joseph du S. C.; Maitresse des Novices, Mère Joséphine du S. C.; Membres du Conseil : Sœur Marie-Clément du S. C., Sœur Emmanuel du S. C. Sœur Rose du S. C.

Chez les Pères Dominicains. — Le R. Père Mannès Marion, O.P. ancien prieur du Couvent d'Ottawa, vient d'être assigné à la maison de Québec comme missionnaire. Il est arrivé dans notre ville dimanche, le 15 août.

Le R. Père Tourangeau, O.M.I. — Il nous fait plaisir d'apprendre que le R. Père Tourangeau, O.M.I. supérieur des Oblats de Québec, qui a subi dernièrement une très grave opération à Ottawa, prend beaucoup de mieux. Il a même quitté Ottawa le 16 août, pour l'hôpital St-Joseph, de Lachine.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

FRANCE

La Terre à Montmartre.—L'Union Catholique de la France Agricole a témoigné de sa belle vitalité par le pèlerinage et le Congrès qu'elle a tenus à Montmartre les 29 et 30 mai derniers.

Deux mille délégués, représentants de toutes les provinces de France, ont assisté à la messe de Minuit célébrée dans la Basilique et entendu le sermon prononcé par M. le chanoine Collin, sénateur de la Moselle, qui, d'une voix énergique, rendit hommage aux paysans de France pour qui la terre doit être un berceau, une école et un autel, où ils s'entraîneront par leur vaillance aux plus grands sacrifices réclamés par la Patrie.

Dans la journée, un déjeuner de 550 couverts était présidé par le général de Castelnau, entouré de MM. de Gailhard-Bancel, Le Cour de Grandmaison, René Caron, de Lavrignais, Inizan, Mauriès Perrolaz, député, de Boham, président de l'Union. Au dessert, M. le général de Castelnau porta un toast à la terre de France dont les meilleurs fils, les paysans, ont été les plus cruellement frappés pendant la guerre, (un million sont morts au front et il y en a autant de mutilés) et qui, maintenant, sont les plus empressés à donner au pays qu'ils ont arrosé de leur sang, les forces croissantes de leur énergie chrétienne et patriotique.

Au Congrès, furent signalées bien des initiatives intéressantes, comme des "Semaines Agricoles" organisées à Toulouse et dans le Midi, où les jeunes agriculteurs reçoivent une formation à la fois religieuse et professionnelle. Les représentants des régions dévastées ont rendu hommage au dévouement incomparable de leur clergé. L'un d'eux rapportait qu'à un Préfet du Nord qui cherchait à étudier les

réclamations d'un groupe de cultivateurs, le Conseiller général répondit : " N'y comptez pas ! leur curé les inspire, ils ne céderont pas."

Journée catéchistique. — L'Archiconfrérie de l'œuvre des catéchismes vient d'organiser à Paris une journée catéchistique fort intéressante. S. Em. le cardinal Amette daigna la présider avec l'assistance de Mgr Odelin, le zélé directeur de l'Archiconfrérie. Mgr Roland-Gosselin, MM. les chanoines Audollent et Clément, vicaires généraux de Paris, Hoguet, vicaire général d'Arras, de très nombreux prêtres du clergé de Paris et de la province l'honorèrent de leur présence.

On y a présenté des rapports très intéressants qui marquent les progrès de l'œuvre et l'importance qu'elle prend chaque jour.

Une calomnie. — Répondant à l'interpellation d'un député catholique, M. le Marquis de la Ferronnays, le Ministre de la Justice a soumis à la chambre des députés les statistiques officielles du divorce en France. Une feuille américaine avait publié qu'il y a présentement 123,000 instances en divorce devant les seuls tribunaux de Paris. Le Ministre a déclaré que ce chiffre doit être ramené à 5,230, soit seulement 1.30 au lieu de 30 par mille de la population. Voilà encore justice faite d'une autre vilaine calomnie du pharisaïsme protestant contre la France chrétienne.

Réouverture. — Le 4 juillet dernier, a eu lieu sous la présidence de S. E. le card. Luçon, la réouverture de la basilique Sainte Clothilde, à Reims.

Cette basilique, très riche monument commémoratif du quatorzième centenaire du baptême national de la France, érigée en 1910, avait été fortement endommagé par les bombes allemandes.

Les gros dégâts matériels ont été réparés.

Exemples à suivre. — A Lourdes, l'organisation d'un bal en faveur de l'Œuvre de la goutte de lait, a provoqué tout récemment la démission du Comité des dames patronesses de cette œuvre, qui se sont montrées aussi soucieuses de leurs devoirs que de la sauvegarde bien entendue des intérêts de la cité des Apparitions et des Pèlerinages, ainsi que le remarque avec raison le " Journal de la Grotte ".

Voilà qui est bien et pourra servir d'exemple, en notre pays, à ceux qui, sous prétexte de venir en aide aux œuvres de charité, ne craignent pas l'exploitation du scandale ; c'est ainsi que le dimanche est violé ; et qu'à certains jours de " tag-days " on voit, sur nos rues, les sollicitieuses étaler des nudités impudentes.

BELGIQUE

Congrès marial. — Il y aura en 1921 un Congrès marial à Bruxelles. Il est placé sous le haut patronage de S. E. le cardinal Mercier et de NN. SS. les Évêques de Belgique qui tous y assisteront.

Ce Congrès sera clôturé par le couronnement solennel, au nom du Pape, de Notre-Dame de la Paix, vénérée depuis huit siècles dans la vieille église Saint Nicolas.

Le Congrès sera bilingue. Il y aura un Comité de langue française et un de langue flamande.

HOLLANDE

Congrès international ouvrier.— Au mois de juin s'est tenu à la Haye le premier congrès international des ouvriers catholiques.

Trois millions cinq cent mille travailleurs environ étaient représentés, soit 140,000 Français, 170,000 Belges, 1,250,000 Italiens, 170,000 Hollandais catholiques, 75,000 Hollandais protestants, 1,250,000 Allemands, 60,000 Autrichiens, 60,000 Espagnols, 190,000 Hongrois, 7,500 Tchéco-Slovaques, 17,000 Suisses, etc.

Quand les catholiques sauront le vouloir et suivre la parole du Pape, s'unir entre eux, ils seront une force qui imposera le respect partout.

VARIÉTÉS

L'ARRIVÉE DE SAINT PIERRE A ROME

Un Père de l'Église suppose que Pierre arrivé à la porte navale (de Rome), fit la rencontre d'un philosophe païen qui, le voyant assis, les pieds nus, n'ayant sur les épaules qu'un manteau usé par le voyage, eut avec lui cet entretien.

— Étranger, lui dit-il, pourrais-je savoir quelle affaire vous amène à Rome. Je serai peut-être en état de vous y rendre quelques services ?

— Je viens, répondit Pierre, y annoncer le Dieu inconnu et substituer son culte à celui des démons.

— Vraiment ! voilà quelque chose de très nouveau, et j'aurai grand plaisir, tout à l'heure, à raconter ceci à mes amis en me promenant avec eux dans le forum. Si vous le voulez bien, causons un peu. Dites-moi d'abord d'où vous venez, quel est votre pays ?

— J'appartiens à une race d'hommes que vous détestez, que vous méprisez et qui ont été chassés de Rome ; mais on leur a permis d'y revenir. Mes compatriotes, à ce qu'on m'a dit, ne demeurent pas loin d'ici, le long du Tibre ; je suis Juif.

— Mais vous êtes peut-être un grand personnage dans votre nation ?

— Regardez ces pauvres mariniers qui se tiennent là, tout près de vous, sur le bord du fleuve ; je suis de leur métier. J'ai passé une bonne partie de ma vie à prendre du poisson dans un lac de mon pays et à raccommo-der mes filets, pour gagner mon pain. Je n'ai ni or ni argent.

— Et depuis que vous avez quitté ce métier, vous vous êtes sans doute appliqué à l'étude de la sagesse ; vous avez fréquenté les écoles des philosophes et des rhéteurs ; vous comptez sur votre éloquence ?

— Je suis un homme illettré.

— Jusqu'ici je ne vois rien de bien rassurant pour votre entreprise ; il faut donc que le culte de ce Dieu inconnu dont vous parlez soit bien attrayant par lui-même pour pouvoir se passer ainsi de toute espèce de recommandation ?

— Le Dieu que je prêche est mort du dernier supplice, sur une croix, entre deux voleurs.

— Et que venez-vous annoncer de la part d'un dieu si étrange.

— Une doctrine qui semble une folie aux hommes superbes et charnels et qui détruit tous les vices auxquels cette ville a élevé des temples.

— Quoi ! vous prétendez établir cette doctrine à Rome d'abord. Et ensuite dans quel pays ?

— Toute la terre.

— Et pour longtemps ?

— Tous les siècles.

— Par Jupiter ! l'entreprise offre quelque difficulté, et je crois que vous auriez besoin de commencer par vous faire de puissants protecteurs pour n'être point arrêté à votre début. Mais je n'imagine pas que vous comptiez les Césars, les riches, les philosophes parmi vos amis ?

— Les riches, je viens leur dire de se détacher de leurs richesses ; les philosophes, je viens les obliger à plier leur entendement sous le joug de la foi ; les Césars, je viens les destituer du Souverain Pontificat.

— Vous prévoyez donc qu'au lieu de se déclarer pour vous, ils se tourneront contre vous et vos disciples si vous en avez ? Que ferez-vous alors ?

— Nous mourrons.

— C'est, en effet, ce qu'il y a de plus vraisemblable dans tout ce que vous venez m'annoncer. Étranger, je vous remercie : vous m'avez fort diverti. Mais en voilà assez pour le moment ; je vous entendrai un autre jour. Adieu !... Pauvre fou ! ajouta-t-il tout bas en s'éloignant ; c'est pourtant dommage, car il m'a l'air d'un assez brave homme.

Abbé DRIoux.

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant " la Semaine Religieuse " lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.

LES LIVRES

JULES RICHÉ. *Les causeries de Lucien Roland à l'auberge de la mère Girard.* 1ère série, 2^e édition. Paris (P. Téqui : 82, rue Bonaparte). Vol. in-12 de 312 pages. Prix : 5 francs. En vente à Québec à la Librairie Garneau.

Voici de petites causeries apologétiques qui feront du bien. Le tout se passe dans une auberge de village, en France. Lucien Roland, carrier converti, discute avec ses compagnons de travail ses croyances établies par les sérieuses études religieuses qui ont décidé sa conversion. — L'ouvrage n'est qu'une vie de N.-S., utilement entremêlée de récits et d'épisodes étrangers et coupée de nombreuses objections et de piquantes allusions à la vie politique et sociale actuelle. — Nulle vie du Sauveur n'aurait autant de chance d'être lue par le peuple, si les circonstances permettaient d'en faire une édition à bon marché, chose impossible à l'heure qu'il est. A faire lire partout.

M. le chanoine MILLOT. *Nos morts de la guerre.* Choix de discours pour les services des soldats morts au champ d'honneur. Paris (P. Téqui, 82, rue Bonaparte) Vol. in-12, de 298 pages. Prix 3.50 frs. En vente à Québec à la Librairie J.-P. Garneau.

Voici un volume qui arrive à son heure en France et même dans notre pays. M. le chanoine Millot a le sens des publications opportunes. Partout on inaugure plaques et monuments pour commémorer le souvenir des chers morts de la grande guerre. Les prêtres appelés à prendre la parole dans ces solennités, trouveront dans ce livre des inspirations très heureuses qui leur seront fournies par les orateurs sacrés, prêtres et évêques, qui ont traduit depuis cinq ans, en termes émus, la reconnaissance du pays pour ceux qui l'ont sauvé.

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES**RAVAGES PARALLELES DE L'ALCOOL ET DE LA TUBERCULOSE A TRAVERS LE MONDE.**

La tuberculose est la maladie microbienne la plus meurtrière et la plus répandue. En Suisse, sur 1,000 individus qui succombent entre 15 et 40 ans, plus de 500 meurent de tuberculose.

Suivant les pays, les affections tuberculeuses de toute nature représentent de 8 à 17 pour cent du nombre total des décès. La statistique que nous avons établie accuse qu'en Europe, chaque année, plus de 1,300,000 personnes sont anéantis par ce fléau, ce qui constitue une mortalité de 26 pour 10,000 habitants. De 1914 à 1919, la guerre européenne, si meurtrière et si prolongée qu'elle ait été, n'a pas fait plus de victimes que n'en a produit la tuberculose en 15 années seulement.

L'alcool, ce puissant agent de désorganisation cellulaire, en débilitant l'organisme, en ruinant ses possibilités de défenses naturelle, assume une lourde part de responsabilité dans l'étiologie de la tuberculose, c'est-à-dire dans le plus ou moins de ravages que fait cette maladie.

L'alcoolisme prépare un terrain d'élection à tous les germes morbides, et en particulier aux bacilles de Koch. Si l'alcoolisme frappe ses victimes au foie et au cerveau, il les frappe trois fois plus souvent au poumon, siège principal de ces bacilles. L'hérédoolcoolisme, en outre, prédispose l'enfant à la tuberculose, aussi la mortalité infantile est-elle très grande dans les pays où la consommation des boissons distillées est très élevée.

Enfin, l'influence *indirecte* des habitudes d'intempérance, en provoquant la misère, favorise le développement de la plus meurtrière des maladies. L'examen des nombreux budgets de famille a prouvé que plus un ouvrier augmente ses dépenses en boissons alcooliques et moins il a d'argent pour se loger convenablement et nourrir sa famille d'une façon satisfaisante. L'alcoolique habite le taudis, le logement obscur. Il manque de confort, de soins ; il oblige les siens à s'entasser à l'étroit dans un appartement sans aération, sans soleil ; il les expose à la contagion familiale et les met ainsi en état de moindre résistance à l'action destructive du virus tuberculeux.

La tuberculose augmente presque en raison directe de l'exiguïté du logement et du peu d'espace que chaque logement fournit à ses habitants. Beaucoup d'exemples pourraient être donnés à l'appui de cette thèse, nous ne citerons que le cas d'Edinbourg. Dans cette ville, il y a un tuberculeux sur mille habitants dans les appartements de quatre pièces et plus ; 2.1 dans ceux de trois pièces ; et 6.4 dans les logements ne comprenant qu'une chambre. Il est donc clair que la maladie augmente rapidement à mesure que les installations des logements deviennent plus restreintes et plus défectueuses. La consommation des boissons alcooliques occasionne des dépenses considérables dont l'épargne eût permis de consacrer au loyer, pour qu'il soit plus salubre et plus confortable, une somme plus considérable.

La question des rapports entre l'alcoolisme et la tuberculose n'est plus guère controversée. Les études récentes des docteurs *Holitscher, Bertholet, Dold, Chaudeau, Triboulet, Jaquet, Hunziker* et *Roch* montrent la mauvaise influence de l'alcool sur le développement de la maladie qui nous occupe.

A notre tour, par l'étude de grands nombres, par le dépouillement et la comparaison des statistiques générales, nous sommes arrivé à montrer l'influence de l'alcoolisme d'un peuple sur sa mortalité tuberculeuse.

Nous avons considéré pour chaque pays, d'une part, le taux de la mortalité par tuberculose pour 10,000 habitants par année et pendant une période aussi longue que possible et, d'autre part, la consommation annuelle moyenne des boissons alcooliques : eau-de-vie calculée à 100 degrés, bière et vin, en litres (ou quarts) et par tête d'habitant, pendant une période correspondante.

Les statistiques sanitaires officielles de chaque pays et surtout l'excellente publication qui résume la plupart d'entre elles, le *Bulletin de l'Office international d'hygiène publique*, nous fournissent les chiffres de mortalité par tuberculose par 10,000 habitants.

Les annuaires statistiques des différents pays, ainsi que les publications mensuelles du *Board of Trade*, à Londres : *Alcoholic Beverages*, les travaux de MM. Grotjahn, Gabrelsson, ainsi que nos propres recherches, nous ont permis d'établir les chiffres de la consommation des boissons alcooliques calculées en litres (ou quarts), par tête d'habitant et par année.

A l'aide de ces données, nous avons pu dresser, pour chaque pays, les courbes de la mortalité par tuberculose et celles correspondantes de la consommation des boissons *distillées* et nous avons été frappé de leur parallélisme.

On sait que dans les hopitaux, sur la pancarte appendue au pied de chaque lit, on représente les variations de la température, du pouls et de la respiration des malades, par des lignes qui, allant de gauche à droite, tantôt montent, tantôt descendent et tantôt se poursuivent horizontalement. Les courbes dont il est question ici, à propos d'alcoolisme et de mortalité par la tuberculose, sont des lignes du même genre, se traçant de la même façon.

Cela prouve que l'augmentation ou la diminution de la consommation alcoolique générale a une influence sur la recrudescence ou l'affaiblissement de la mortalité générale par tuberculose. En d'autres termes, *l'augmentation de la consommation des boissons distillées annonce, prédit un accroissement dans la mortalité par tuberculose et, au contraire, la diminution de la consommation de ces boissons prépare une décroissance de la tuberculose*. Telle est la vérité impressionnante que nous avons pris la peine de démontrer. (*A suivre*).

J. DENIS.